Site classé Site inscrit

# N° 50024

N° 50031 N° 50057-1

# **Baie du Mont Saint-Michel**

# Zone littorale de Bas-Courtils Abords du Couesnon Les polders



# **Situation**

La baie du Mont Saint-Michel se situe au sudouest du département de la Manche, aux confins de la Normandie et de la Bretagne. Les polders se trouvent, de part et d'autre du Couesnon, sur les communes du Mont-Saint-Michel, de Beauvoir, Pontorson-Ardevon, de Céaux et d'Huisne.

### Typologie

Paysage et terroir

### Communes concernées

Beauvoir, Ceaux, Champeaux, Courtils, Dragey-Ronthon, Genets, Huisnes-sur-Mer, Jullouville, Le Mont-Saint-Michel, Le Val-Saint-Père, Pontorson, Saint-Jean-le-Thomas, Vains

### **Surfaces**

- 7 ha (50024)
- 16 ha (50031)
- 2 477 ha (50057)

### Dates de classement et inscription

- classé par décret du 5 septembre 1975 (50024)
- inscrit par arrêté du 23 décembre 1957 (50031)
- classé par décret du 25 mai 1987 (50057)

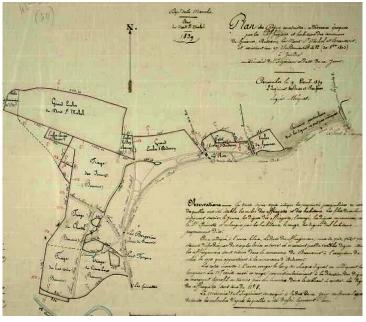


Bas-Coin nord et le Mont

### Histoire

Brassée par les plus grandes marées d'Europe, la baie du Mont Saint-Michel est entourée d'une couronne de schistes métamorphiques d'où

émergent les éperons granitiques de Carolles, Avranches. Saint-Broladre Cancale. Des montées intrusives tardives ont formé des petits pointements granit perdus dans l'immensité de la plaine marine : le Mont Dol, Tombelaine et le Mont Tombe. C'est sur ce dernier, qu'en 709, l'évêque Aubert d'Avranches consacre un premier sanctuaireà l'archange Saint-Michel. Sous l'impulsion d'une communauté de bénédictins, l'édifice primitif s'agrandit jusqu'au XIIIè siècle pour donner naissance



Plan des digues construites en 1869



à une superbe abbaye fréquentée par des milliers de pélerins. Tous les ans, la mer dépose, au fond de la baie, près d'un million de m³ de sédiments marins (la tanque). Piégés par les plantes pionnières, ils se déposent sur les terres les plus reculées pour créer les herbus. Depuis le XIè siècle, et la construction de la dique de la Duchesse Anne, les hommes ont cherché à gagner des terres sur la mer. Toutes les tentatives individuelles de conquêtes finissent par échouer devant la « folie » du Couesnon et les coups de la mer. Au XVIIIè siècle, une immense surface de marais salés s'étend entre l'ancien rivage et le Mont. Après la vaine tentative de poldérisation d'un riche armateur granvillais, Quinette de la Hogue, il faut attendre 1856 pour qu'un décret impérial concède 3 800 hectares à la compagnie Mosselman et Donon. L'ambitieux projet prévoit d'édifier deux immenses diques prenant appui sur le Mont. Elles rejoindraient la chapelle Sainte-Anne à l'ouest, et la Roche Thorin à l'est. Préalable indispensable, le Couesnon doit être canalisé pour éviter ses « coups de folie ». Le chenal est achevé en 1863 et mesure 5,6 km de l'anse de Moidrey au Mont Saint-Michel. Dans le même temps, la dique submersible de la Roche Torin est entreprise pour éviter les divagations de la Sélune au sud du Mont. Les difficultés sont telles que l'ouvrage ne rejoindra jamais le Mont. La compagnie Mosselman abandonne et renonce à une concession de plus de 1 000 hectares à l'est du Couesnon. Elle devient, en 1865, la Compagnie des Polders de l'Ouest. C'est sur sa



Les polders ouest

proposition que la digue route insubmersible reliant le continent au Rocher commence en 1878 pour s'achever une année plus tard. A l'est, les lits des ruisseaux côtiers sont déviés pour favoriser le colmatage des terres à l'abri de la digue de la Roche Torin (quelques polders y seront créés de 1900 à 1947). En rive gauche du Couesnon, les travaux individuels d'endiguement sont relayés par la Compagnie des Polders de l'Ouest. En 1870, 600 hectares supplémentaires sont gagnés sur la mer. Cette conquête progressive faite d'endigages successifs et d'implantations

de fermes, ne s'achève qu'en 1934. La surface des polders s'élève alors à 3 000 hectares de terres cultivables. Un réseau de canaux draine les terres tandis que des rideaux de peupliers surmontent les digues et entourent les exploitations agricoles. L'épilogue de cette grande aventure a lieu en 1969 avec la construction du barrage de la Caserne pour protéger les polders des remontées de la mer par le lit du Couesnon. En 1979, l'UNESCO inscrit au patrimoine mondial de l'humanité le Mont-Saint-Michel et sa baie. En mai 1987, les lieux les plus emblématiques de la Baie (dont les polders) sont classés parmi les sites, aussi bien en Bretagne qu'en Basse-Normandie (voir sites 50057-1 à 6).



En rive gauche du Couesnon, les polders de l'ouest forment un paysage singulier et indissociable de la Baie du Mont-Saint-Michel. Des parcelles cultivées rectangulaires entourent de grandes fermes qui marquent les avancées successives des terres conquises. Elles sont protégées par des digues et des fossés de drainage qui sillonnent l'espace. Les cultures céréalières (principalement le maïs) et le maraîchage ont remplacé, dans les années 1970, les prairies permanentes qui occupaient alors plus de la moitié de la surface agricole. Ici, la perception de la Baie est toute autre. La géométrie du paysage, soulignée par les rideaux de peupliers,



Bas-Courtils : La Ruette et la Barre

contraste brutalement avec les terres vaines et vagues des herbus et celles encore plus incertaines des grèves et des vasières. Au-dessus de l'horizon souligné par les rangées de peupliers, le Mont-Saint-Michel se dresse telle une pyramide posée au milieu des terres. Omniprésent, il apparaît en vues inattendues accompagné de champs aux couleurs changeantes au rythme des cultures et des saisons. A l'Est du Couesnon, seuls quelques polders ont vu le jour sur Pontorson-Ardevon, Huisnes et Courtils : l'Enclos Morvan, le polder Saint-Avit, le polder Saint-Michel. Moins étendus que ceux de l'ouest, ils sont occupés par des cultures et des prairies. De hautes digues les séparent des herbus. Les rares arbres sont plantés en périphérie où ils tissent de maigres haies, seul le polder Saint-Michel est entouré de rideaux de peupliers. En bordure de la route côtière (D 275), les hameaux de La Rive, Montitier et Bas-Courtils ont conservé, parmi des constructions plus récentes, d'anciennes fermes et bergeries. Le Mont et Tombelaine apparaissent au milieu des herbus qui semblent s'étendre à l'infini, ponctués des milliers de taches blanches des moutons.



Les herbus et le Mont-Saint-Michel

## Devenir du site

Patrimoine mondial de l'humanité et site classé, la Baie du Mont-Saint-Michel a été désignée comme Site d'Intérêt Communautaire Natura 2000 en décembre 2004. Une Zone de Protection Spéciale a été mise en place par l'État français en janvier 2005. Seuls les travaux du Rétablissement du Caractère Maritime du Mont viennent aujourd'hui perturber une baie qui a été le théâtre de bien des évènements. Ce n'est que provisoire, d'ici quelques années elle aura retrouvé son équilibre qui sera toujours troublé par des millions de visiteurs venu admirer « la merveille de l'occident ».

Le classement d'un site constitue la reconnaissance au plus haut niveau de la qualité du patrimoine paysager national. Il offre les moyens d'assurer la préservation de ses qualités exceptionnelles, quelles soient pittoresques, scientifiques, historiques ou légendaires. C'est pourquoi :

- Les travaux susceptibles de modifier ou détruire l'aspect ou l'état des lieux sont soumis à autorisation spéciale délivrée par le ministre chargé des sites ou le préfet de département (articles L341-10 et R341-10 du code de l'environnement).
- Le camping et le stationnement des caravanes sont interdits, quelle qu'en soit la durée, conformément aux dispositions des articles R111-42 et 38 du code de l'urbanisme.
- La publicité est interdite (article LS81-4 et suivants du code de l'environnement).
   La limite du site doit être reportée dans le document d'urbanisme en tant que servitude d'utilité publique opposable aux tiers (articles L126-1 et R 126-1 du code de l'urbanisme).

L'inscription est une mesure nationale reconnaissant la qualité locale d'un paysage. Elle permet d'alerter et de sensibiliser les acteurs locaux aux qualités pittoresque, historique, scientifique ou légendaire d'un lieu. C'est pourquoi :

- Les travaux susceptibles de modifier l'aspect des lieux sont soumis à déclaration préalable auprès de l'administration 4 mois à l'avance. (Article L 341.1 et suivants et R 341.9 et suivants du code de l'environnement). Le camping et le stationnement des caravanes sont interdits, quelle qu'en soit la durée, conformément aux dispositions des articles
- R 111.42 et 38 du code de l'urbanisme.
- La publicité est interdite (article L 581.4 et suivants du code de l'environnement).
- La limite du site doit être reportée dans le document d'urbanisme en tant que servitude d'utilité publique opposable aux tiers (article L 126.1 du code de l'urbanisme).

DREAL Basse-Normandie / SRMP / DSP 10 boulevard du général Vanier CS 60040 14006 Caen cedex Tél. 02 50 01 83 00 - Fax. 02 31 44 59 87

DREAL-Basse-Normandie@developpement-durable.gouv.fr www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr

# **Baie du Mont-Saint-Michel**

# Roche-Torin, Gué de l'Epine, Grouin du Sud, Mont Manet



# **Situation**

La Baie du Mont Saint-Michel se situe au sudouest du département de la Manche, aux confins de la Normandie et de la Bretagne. La Pointe de Roche-Torin se trouve sur la commune de Courtils, le Gué de l'Epine sur celle du Val-Saint-Père, la Pointe du Grouin du Sud sur celle de Vains et la Pointe du Mont Manet sur la commune de Genêts.



Paysage et terroir

### Communes concernées

Beauvoir, Ceaux, Champeaux, Courtils, Dragey Ronthon, Genets, Huisnes-sur-Mer, Jullouville, Le Mont-Saint-Michel, Le Val-Saint-Père, Pontorson, Saint-Jean-le-Thomas, Vains

Surface

2 477 ha

**Date de classement** Décret du 25 mai 1987



La Baie au Grouin du sud

### Histoire

Brassée par les plus grandes marées d'Europe, la baie du Mont-Saint-Michel est entourée d'une couronne de schistes métamorphiques d'où émergent les éperons granitiques de Carolles, Avranches, Saint-Broladre et Cancale. Des montées intrusives tardives ont formé des petits pointements de granit perdus dans l'immensité de la plaine marine : le Mont Dol, Tombelaine et le Mont Tombe. C'est sur ce dernier, qu'en 709, l'évêque Aubert d'Avranches consacre un premier sanctuaire à l'archange Saint-Michel. Sous l'impulsion d'une communauté de bénédictins, l'édifice primitif s'agrandit jusqu'au XIIIè siècle pour donner naissance à une superbe abbaye, merveille de l'occident. Tous les ans, la mer dé-

pose, au fond de la baie, près d'un million de m³ de sédiments marins (la tangue). Piégés par les plantes pionnières, ils se déposent sur les terres les plus reculées pour créer les herbus. Dans l'estuaire où se rejoignent la Sée et la Sélune, ces pointes peu élevées sont constituées de schistes briovériens qui forment le socle de la Baie. Installés sur ces rivages depuis l'âge du Bronze, les hommes exploitent les ressources que leur offre cet immense espace mouvant. La grande majorité des salines se situent dans la partie estuarienne, ainsi, en 1756, sur 225 salines recensées en Baie, la paroisse de Vains en compte 111. Chacune d'entre-elle comporte une partie de grève sablonneuse pour la récolte du sel, et un petit





domaine terrestre avec la saunerie et l'habitation du saunier. Les salines s'éteignent au milieu du XIXè siècle concurrencées par le sel gris de Bretagne et le sel gemme minier. La pêche à pied est très active dans les estuaires. Saumons, anguilles, soles... sont capturés à la bichette, à la bourrache ou à la foëne. Sur les herbus, le « droit de brebiage » existe depuis le XIè siècle. La création des polders et les aménagements au voisinage du Mont ont limité l'espace de marais salés utilisables par les moutons « grévins ». Ainsi, cette tradition de pâturage s'est-elle perpétrée vers le nord-ouest de la Baie sur les rives de fleuves et les communes d'Huisnes, Courtils, Le Val-Saint-Père, Vains. En 1979, l'UNESCO inscrit le Mont-Saint-Michel et sa Baie au patrimoine mondial de l'humanité. En mai 1987, l'État francais s'engage à préserver les qualités de ce paysage unique. Les lieux les plus emblématiques de la Baie (dont les pointes rocheuses) sont classés parmi les sites, aussi bien en Bretagne qu'en Normandie (voir sites 50057-1 à 6). Le Domaine public Maritime, où s'étendent les herbus, est classé à la même date (voir site 50058). La Baie du Mont Saint-Michel a été désignée comme Site d'Intérêt Communautaire Natura 2000 en décembre 2004 et une Zone de Protection Spéciale a été mise en place par l'État français en janvier 2005.



Vains : Le Grouin du Sud

Les herbus et la Sélune à la Maraîcherie

# Le site

La Pointe de la Roche Torin est l'affleurement rocheux le plus occidental de la Baie normande. Ce promontoire naturel, aux roches couvertes de buissons, domine l'immense étendue des herbus. Une route étroite permet d'accéder à la pointe où la dique (arasée en 1983-1984) redressait autrefois le cours de la Sélune. Le fleuve semble désormais buter sur la roche avant de rebondir vers le cours de la Sée qu'il rejoint à quelques encablures. Cap avancé dans l'estuaire, la Roche-Torin est enserrée entre la zone des salines de Bas-Courtils et le polder Saint-Michel. Depuis cette pointe basse, le mascaret offre le spectacle étonnant de l'onde de marée montante envahissant l'estuaire en quelques minutes. Des champs cultivés, naturellement protégés et drainés par un canal, occupent tout le promontoire plat où les arbres sont absents. Sur la commune du Val-Saint-Père, le Gué de l'Epine s'élève faiblement au fond de l'estuaire, entre Sée et Sélune. La route littorale longe l'Anse de la Maraîcherie, bordée par une digue de granit et de schiste. Le cours de la sélune se déploie en méandres argentés dans le vert bronze des prés-salés. Des maisons de toutes les époques et de nombreuses bergeries sont installées sur les terres les plus hautes, derrière des haies de saules, de trembles et de conifères. Le sentier littoral contourne cette pointe arrondie depuis la Maraïcherie jusqu'à Bouillé, au nord. Ici commence le domaine des moutons. De longues files de « grévins » surgissent des bergeries, traversent la route et rejoignent leurs pâturages par des chemins connus d'eux seuls à travers les chenaux, les criches et les vasières. Ils occupent tout l'espace, broutant même l'herbe rase de l'aérodrome des grèves. La vue sur l'estuaire est magnifique avec, au loin, le Mont-Saint-Michel qui semble posé sur une mer verte d'herbus qui s'étend à l'infini. Sur la commune de Vains, la Pointe du Grouin du Sud est certainement l'un des lieux les plus remarquables de la Baie. Cette pointe rocheuse, ourlée d'herbus et de vasières, s'ouvre sur un immense désert de sable blond veiné des bleus argentés des rivières et de leurs chenaux. Le Mont-Saint-Michel et Tombelaine apparaissent posés sur l'horizon de la plaine marine miroitante. Vision éternelle sans cesse renouvelée au gré des marées et de la course des nuages. Cet observatoire est un lieu privilégié pour assister au spectacle unique du mascaret. Par gros coefficient, lorsque « le sable devenu sonore comme par enchantement, apporte le bruit de la mer qui monte » (Paul Féval), les spectateurs se pressent nombreux pour contempler le mascaret qui enfle le lit des rivières, les chenaux, contourne les bancs de sable les transformant en iles éphémères bientôt englouties. Tout l'estran re-



Le Mont manet et le sentier littoral



Le Mont-Saint-Michel vu depuis le Mont-Manet

devient le domaine des eaux marines. Le Mont et Tombelaine retrouvent leur insularité et semblent perdus en mer. Sur les hauteurs de la Pointe du Grouin du Sud, de grandes parcelles de cultures fourragères sont maillées de maigres haies décoiffées par le vent. Au nord, la Pointe du Mont Manet surgit des herbus et des roselières. Le sentier littoral se faufile entre herbages, cultures et prés-salés. De part et d'autre de la pointe ils forment une vaste étendue verte mouchetée d'innombrables taches blanches et mouvantes des moutons. Leurs chemins dessinent de curieuses arabesques à travers criches et chenaux. Dans les terres, aux Porteaux, un maillage serré de haies chétives enclot des prairies alors que vers Genêts le paysage s'ouvre en grandes parcelles cultivées au creux desquelles se nichent quelques mares.

# Devenir du site

Patrimoine mondial de l'humanité, site classé, site Natura 2000, les paysages de la Baie du Mont-Saint-Michel bénéficient de toutes les reconnaissances internationales et nationales. Entre les polders et les falaises de Carolles, cette partie de la Baie, plus intimiste, est éloignée du tumulte des abords du Mont. C'est un paysage un peu secret que le sentier du littoral permet de découvrir. La lumière, les points de vues, le cours des rivières, les herbus, les moutons... c'est un autre visage de la Baie, plus bucolique et tout aussi admirable. S'ils sont moins fréquentés, certains de ces sites attirent néanmoins de nombreux visiteurs : la Pointe du Grouin du Sud et la Roche Torin où les curieux se pressent pour découvrir le spectacle des marées ainsi que le Gué de l'Epine avec ses cortèges de moutons. La fréquentation touristique y est parfois importante et camping-cars, autocars et véhicules particuliers envahissent les routes étroites. Les autres espaces demeurent le domaine des agriculteurs et des éleveurs et ils évoluent au rythme de leurs cultures et de leurs besoins pour héberger un cheptel qui reste important.



Genêts : Le Mont Manet

DREAL Basse-Normandie / SRMP / DSP 10 boulevard du général Vanier CS 60040 14006 Caen cedex Tél. 02 50 01 83 00 - Fax. 02 31 44 59 87

DREAL-Basse-Normandie@developpement-durable.gouv.fr www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr

Le classement d'un site constitue la reconnaissance au plus haut niveau de la qualité du patrimoine paysager national. Il offre les moyens d'assurer la préservation de ses qualités exceptionnelles, quelles soient pittoresques, scientifiques, historiques ou légendaires. C'est pourquoi :

Les travaux susceptibles de modifier ou détruire l'aspect ou l'état des lieux sont soumis à autorisation spéciale délivrée par le ministre chargé des sites ou le préfet de département (articles L341-10 et R341-10 du code de l'environnement).

- Le camping et le stationnement des caravanes sont interdits, quelle qu'en soit la durée, conformément aux dispositions des articles

R111-42 et 38 du code de l'urbanisme.

 La publicité est interdite (article LS81-4 et suivants du code de l'environnement).
 La limite du site doit être reportée dans le document d'urbanisme en tant que servitude d'utilité publique opposable aux tiers (articles L126-1 et R 126-1 du code de l'urbanisme).

# Site classé

# **Baie du Mont Saint-Michel**

# Bec d'Andaine, dunes de Dragey et rocher de Tombelaine





# **Situation**

La baie du Mont Saint-Michel se situe au sud-ouest du département de la Manche, aux confins de la Normandie et de la Bretagne. Le Bec d'Andaine se trouve à 11 km au nord-ouest d'Avranches, à la sortie du bourg de Genêts.



Tombelaine vu du Mont

### Typologie

Paysage et terroir

### Communes concernées

Avranches, Beauvoir, Ceaux, Champeaux, Courtils, Dragey Ronthon, Genets, Huisnes-sur-Mer, Jullouville, Le Mont-Saint-Michel, Le Val-Saint-Père, Marcey les grèves, Pontorson, Saint-Jean-le-Thomas, Vains

### Surfaces

- 2 477 ha (50057)
- 8 533 ha (50058)

### Dates de classement

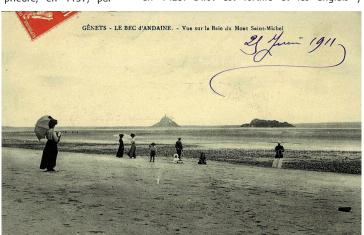
- Décret du 25 mai 1987 (50057)
- Arrêté du 26 mai 1987 (50058)

# Histoire

A 2,5 km du Mont-Saint-Michel, l'ilot de Tombelaine est d'abord un simple ermitage. Il est érigé en prieuré, en 1137, par

Bernard du Bec, abbé du Mont-Saint-Michel. Il y aménage des bâtiments et rénove l'antique chapelle pour établir un groupe permanent qui, sous la conduite d'un prieur, accueille les frères que l'abbé envoie se « ressourcer ». Pris par les anglais au début de la querre de 100 ans

(1346), le prieuré de Tombelaine est de nouveau investi par les troupes du Roi d'Angleterre en 1423. L'ilot est fortifié et les anglais y



Le bec d'andaine : vue sur le Mont-Saint-Michel et le rocher de Tombelaine





demeurent jusqu'en 1450, en devenant finalement les assiégés. Les fortifications tombent avec la chute du surintendant Fouquet à qui l'ilot appartient au XVII<sup>è</sup> siècle. Tombelaine retourne alors à son splendide isolement seulement troublé par les pêcheurs et les pèlerins qui y trouvent refuge. En 1927, le Groupement national de la baie du Mont Saint-Michel souhaite en faire un lieu de résidence pour touristes. Tombelaine est acheté par l'État en 1933, puis classé Monument Historique en 1936. En Mai 1987 il est classé parmi les sites en même temps que les lieux les plus emblématiques de la Baie. Depuis 1985, il est devenu une réserve ornithologique où nichent une quinzaine d'espèces d'oiseaux marins.

### Le site

Pour améliorer la fréquentation du site et reconquérir les dunes très dégradées, le Bec d'Andaine est réaménagé en 2004 par le Conservatoire du Littoral et la commune de Genêts, grâce à des financements dégagés par l'Opération Grand Site « Baie du Mont-Saint-Michel ». L'aire de stationnement, en lisière de dunes, est déplacée à l'arrière du cordon dunaire, près de la route. Quatre bâtiments en bois y accueillent les visiteurs : restaurant, maison des guides, billetterie et toilettes publiques. Entre deux anciennes maisons restaurées et ombragées de pins, un couloir franchit le cordon dunaire.



Genêts : le Bec d'Andaine

De part et d'autre, le site a été « renaturé ». Les dunes, remodelées et replantées d'oyats sont protégées par des ganivelles. Des creux abritent des mares d'eau douce à amphibiens. Devant la plage, la Baie se découvre telle que l'ont contemplé les pèlerins au Moyen-Age. Sur les grèves miroitantes, le sphinx énigmatique de Tombelaine et la grande pyramide du Mont-Saint-Michel se découpent en ombres chinoises ponctuées des silhouettes minuscules des randonneurs. La côte bretonne barre l'horizon avec la Pointe de Cancale

et le Mont Dol. Au nord, les falaises de Champeaux conduisent le regard vers la mer retirée où les îles Chausey, à peine visibles, semblent flotter. Le Bec d'Andaine offre encore le merveilleux spectacle d'une Baie intemporelle, inchangée depuis des siècles. Le cordon dunaire est continu de Genêts à Saint-Jean-le-Thomas. Son épaisseur varie de plusieurs centaines de mètres à quelques dizaines. Vers le nord, le front de dune est soumis à une forte érosion. Par endroits, il présente l'aspect de microfalaises où le sable « à vif » n'est surmonté que d'une maigre végétation. A l'arrière, la dune grise présente le faciès habituel des dunes du Cotentin, pelouses rases de graminées et de lichens. Ponctuée de boisements de pins, elle offre de vastes surfaces utilisées en pâtures. A l'ouest de Dragey, une petite route conduit à la plage de « la Dune ». C'est le seul endroit « aménagé » du cordon dunaire. Des chalets et des bungalows encadrent une aire de stationnement bordée de pins et une trouée de la dune permet d'accéder à la mer. Ici la dune est très érodée et les cabanons sur le haut semblent prêts à tomber. En s'éloignant par le sentier du littoral, l'on retrouve toute la magie du lieu, immenses espaces scintillants parfois troublés par le galop des chevaux de courses qui viennent y effectuer leur entrainement avant de remonter vers les haras sur les hauteurs de Dragey. Des abords du village, les marais de la Claire Douve

REAL/M. Chevret



Traversée des grèves au Bec d'Andaine



apparaissent dans une mosaïque de prairies de pâture et de fauche, plus humides au centre. Des roselières et des caricaies occupent les berges du ruisseau et les alentours des gabions tandis que des joncs apparaissent dans les parties les plus basses. Au sud du site, des parcelles (parfois cultivées) sont encloses de peupliers, de frênes et de rideaux de saules. Dernière zone humide périphérique de la Baie, ces marais de 200 hectares, pâturés de façon extensive, sont un milieu naturel unique. Avec sa grande richesse botanique, c'est un secteur de quiétude et de repos apprécié par une multitude de canards et de limicoles. Plus d'une cinquantaine d'espèces y nichent régulièrement. C'est également une escale migratoire importante, notamment au printemps quand les marais sont inondés.



Le cordon dunaire au nord du Bec d'Andaine

### Devenir du site

Patrimoine mondial de l'humanité et site classé. la Baie du Mont-Saint-Michel a été désignée comme Site d'Intérêt Communautaire Natura 2000 en décembre 2004 et une Zone de Protection Spéciale a été mise en place par l'État français en janvier 2005. Le Bec d'Andaine et les

dunes de Genêts sont en zone de préemption du Conservatoire du Littoral qui y a réalisé de nombreuses acquisitions. Il en a confié la gestion au Syndicat Mixte des Espaces Littoraux (SyMEL). Pour la plupart, les terres sont louées à des agriculteurs locaux, éleveurs de bovins ou de chevaux. Malgré toutes ces protections et une gestion raisonnée, quelques menaces pèsent encore sur ce site. Il n'y a pas si longtemps encore, le Bec d'Andaine était fort dégradé avec son importante fréquentation touristique. Réaménagé et renaturé, il ne demande que quelques années supplémentaires pour que la végétation fixe les dunes. Le cordon littoral demeure le sujet le plus préoccupant. Il est très érodé et de faible épaisseur au nord, il pourrait s'ouvrir un jour laissant la mer envahir les marais. Avec la déprise agricole, les dunes et les marais ont tendance à retourner à la friche. Quelques terrains de loisirs accueillent des bungalows, mais ils ont vocation à disparaitre pour laisser la place à un espace naturel, uvert à tus. Les objectifs de gestion Natura 2000 préconisent un pâturage extensif estival sur ces terres et les contrats passés avec les agriculteurs visent à préserver cette pratique, condition indispensable à la conservation du milieu.



Dragey et La Dune

Le classement d'un site constitue la reconnaissance au plus haut niveau de la qualité du patrimoine paysager national. Il offre les moyens d'assurer la préservation de ses qualités exceptionnelles, quelles soient pittoresques, scientifiques, historiques ou légendaires. C'est pourquoi :

Les travaux susceptibles de modifier ou détruire l'aspect ou l'état des lieux sont soumis à autorisation spéciale délivrée par le ministre chargé des sites ou le préfet de département (articles L341-10 et R341-10 du code de l'environnement).

Le camping et le stationnement des caravanes sont interdits, quelle qu'en soit la durée, conformément aux dispositions des articles R111-42 et 38 du code de l'urbanisme.

La publicité est interdite (article L581-4 et suivants du code de l'environnement).

DREAL Basse-Normandie / SRMP / DSP 10 boulevard du général Vanier CS 60040 14006 Caen cedex

EAL-Basse-Normandie@developpement-durable.gouv.fr vw.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr

La limite du site doit être reportée dans le document d'urbanisme en tant que servitude d'utilité publique opposable aux tiers (articles L126-1 et R 126-1 du code de l'urbanisme).

# Site classé

# 緣

N° 50007 N° 50057-4 N° 50072

N° 50073

# **Baie du Mont Saint-Michel**

# Falaises de Carolles-Champeaux et DPM



# **Situation**

La Baie du Mont Saint-Michel se situe au sudouest du département de la Manche, aux confins de la Normandie et de la Bretagne. Les communes de Carolles, Champeaux et Saint-Jean-le-Thomas se trouvent sur la côte ouest, entre Granville et Avranches.



Falaises de Carolles : le Mont et Tombelaine

### Typologie

Paysage et terroir

### Communes concernées

Beauvoir, Ceaux, Champeaux, Courtils, Dragey-Ronthon, Genets, Huisnes-sur-Mer, Jullouville, Le Mont-Saint-Michel, Le Val-Saint-Père, Pontorson, Saint-Jean-le-Thomas, Vains

### Surfaces

- 158 ha (50007) maritime
- 2 477 ha (50057)
- 43 ha (50072)
- 24 ha (50073)

### Dates de classement

- Arrêté du 25 janvier 1974 (50007)
- Décret du 25 mai 1987 (50057)
- Arrêté du 12 mars 1973 (50072)
- Décret du 5 septembre 1975 (50073)

## Histoire

Brassée par les plus grandes marées d'Europe, la Baie du Mont Saint-Michel est entourée d'une couronne de schistes métamorphiques d'où émergent les éperons granitiques de Carolles, Avranches, Saint-Broladre et Cancale. Des montées intrusives tardives ont formé des petits pointements de granit perdus dans l'immensité de la plaine marine : le Mont Dol, Tombelaine et le Mont Tombe.

C'est sur ce dernier, qu'en 709, l'évêque Aubert d'Avranches consacre un premier sanctuaire à l'archange Saint-Michel qui donnera naissance, au XIIIè siècle, à une superbe abbaye, merveille de l'occident. Les falaises de Carolles et de Champeaux ferment

la Baie du Mont Saint-Michel au nord-est. Elles culminent à près de 80 m au-dessus de la mer. A Carolles, le Lude a tranché le granit comme un coup d'épée. Il semble si extraordinaire qu'un si petit cours d'eau ait creusé une roche aussi dure, que la croyance populaire a attribué cette entaille à l'épée de Saint-Michel qui livra ici un combat avec le Diable, réfugié sur le Rocher du Sard



La vallée du Lude au début du XX<sup>è</sup> siècle



(la Chaise du Diable). Les hommes occupent les lieux dès la préhistoire. A Saint-Jean-le-Thomas, une antique pêcherie en V, de l'âge du Bronze, semble avoir servi de modèle à toutes celles construites à partir du VIIIè siècle. Au Moyen-Age, un complexe de digues de 15 hectares est installé au pied de la falaise de Champeaux (Sol Roc). Ces pêcheries sont de grands bassins en V, construits avec des pieux de bois enfoncés dans le sable. Entre eux, des pierres sont entassées et alignées. Au-dessus, un clayonnage d'aulne et de saule permet de garder le poisson captif lorsque la mer descend. Il est ensuite récupéré dans une nasse à l'extrémité du V ; le goulet. Sur le plateau, à l'arrière des falaises, le « haut pays » demeure longtemps isolé. La population tire principalement ses ressources de la mer (varech et pêche) et de l'agriculture. Autour des villages, quelques hameaux et des fermes isolées sont reliés par de profonds chemins creux surmontés de haies épaisses. Des léproseries sont construites au Moyen-Age, telles celles de la maladrerie Saint-Blaise à Champeaux ou Saint-Clément à Carolles. Devenues inutiles, elles sont supprimées par un décret de Louis XIV. A la fin du XVIIè siècle, la défense du littoral contre les anglais est réorganisée par Vauban. Plusieurs corps de garde sont échelonnés sur la falaise, postes de guet séculaires. Ils correspondent par signaux optiques avec les garnisons du Mont-Saint-Michel et de Granville. Désaffectés en 1815, ces édifices sont réutilisés par l'administration du télégraphe puis servent d'abris pour les douaniers. La création de la ligne de chemin de fer Paris-Granville en 1870, puis l'arrivée du train à Montviron favori-



Les falaises de Carolles et la vallée du Lude

sent l'essor des bains de mer thérapeutiques sur toute la côte. En 1880, une route sur la falaise de Champeaux, à travers les landes rases, permet de découvrir un panorama grandiose sur la Baie du Mont-Saint-Michel. La route littorale Granville-Avranches, achevée en 1891, ouvre la région au tourisme balnéaire. A Saint-Jean-le-Thomas, de grandes villas et des parcs sont construits sur le versant sud de la falaise. Le village devient le « petit Nice de la Manche ». A Carolles, là où les falaises s'abaissent pour laisser la place aux dunes, M. Jullou et son gendre achètent des terrains pour y créer une

massif granitique, ces deux stations balnéaires se développent au début du XXè siècle avec la construction de villas, de maisons de vacances, des pensions de famille... Les falaises, qui ne possèdent que peu d'accès à la mer, demeurent à l'écart des projets. Sur la route littorale, près de Champeaux, le président Edouard Herriot s'interroge : « N'est-ce pas là le plus beau kilomètre de France ? ». En 1944, les falaises de Carolles et la Vallée du Lude sont inscrites parmi les sites. Dans les années 1970, une nouvelle vaque d'urbanisation de loisir commence. La falaise de Carolles est classée en mars 1973 et son Domaine Public Maritime (sur une bande 500 m de profondeur) est classé à son tour en janvier 1974. La falaise de Champeaux est classée en septembre 1975 afin de contenir l'implantation de résidences secondaires à l'est du Sol-Roc. En 1979, l'UNESCO inscrit le Mont-Saint-Michel et sa Baie au patrimoine mondial de l'humanité. En mai 1987, l'État français s'engage à préserver les qualités de ce paysage unique. Les lieux les plus emblématiques de la Baie (dont le plateau à l'arrière des falaises) sont classés parmi les sites (voir sites 50057-1 à 6). Le Domaine public Maritime, devant les falaises de Champeaux, est classé à la même date (voir site 50058). La Baie du Mont Saint-Michel a été désignée comme Site d'Intérêt Communautaire Natura 2000 en décembre 2004 et une Zone de Protection Spéciale a été mise en place par l'État français en janvier 2006.

nouvelle cité : Jullouville. Au sud et au nord du



Les falaises de Champeaux à l'ouest du Sol-Roc



# Le site

Les falaises de Carolles et de Champeaux sont l'extrémité occidentale d'un massif granitique, orienté est-ouest, de Vire à la mer. Vue de la cale Saint-Michel, à Saint-Jean-le-Thomas, la Baie semble fermée. Les falaises de Champeaux dominent l'estran vers le nord tandis qu'au loin, la masse grise des côtes de Bretagne s'étire jusqu'à Cancale. Au-dessus du bourg de Saint-Jean-le-Thomas, le versant sud du massif granitique domine la station balnéaire de près de 90 m. Les pentes sont boisées et dissimulent quelques résidences cossues. Une petite route grimpe de la cale Saint-Michel vers un ancien poste de quet pour rejoindre le sentier littoral (GR 223). Celui-ci court à mi falaise entre deux haies de pruneliers et de ronces. Tout autour, ajoncs, genêts et bruyères laissent éclater leurs ors et leurs mauves au gré des saisons. Quelques bosquets laissent deviner des petits vallons d'écoulement tandis que sur les pentes les plus abruptes, la végétation se fait plus rare, laissant apparaître la roche. Entre la D 911 et la falaise, le plateau plat et nu est occupé par des herbages et des champs cultivés. Côté mer, il est délicatement ourlé d'une végétation sauvage à la frontière de l'à-pic sur la mer. Quelques constructions en bordure de la D 911, jouissent de la superbe vue sur la Baie du « plus beau kilomètre de France ». Elles forment, à l'inverse, des taches claires qui ponctuent la ligne d'horizon depuis l'estran. Du belvédère, qui culmine à 82 m, un immense panorama se découvre sur les grèves scintillantes, encore humides des eaux de la marée descendante. Au sud-est, la côte sableuse de Saint-Jean-le-Thomas, Dragey, Genêts, Vains s'étend devant le bocage de



Les pêcheries à Champeaux

l'arrière-pays. Au sud et à l'ouest, les longues perspectives sur la tangue grise et son lacis de chenaux avec, en arrière-plan, les hauteurs d'Avranches et, encore plus loin, la côte bretonne, le Mont Dol et la Pointe du Grouin à Cancale. Enfin, au centre de ce paysage extraordinaire, les silhouettes légendaires du Mont-Saint-Michel et de Tombelaine se découpent à contre-jour, rochers au milieu des sables ou ilots perdus en mer. « Le décor change aux caprices des marées et des vents, dans un jeu mouvant et subtil de gris avec parfois des tons plombés aux brusques touches de lumière (Michel Delalonde) ». A quelques centaines de mètres vers l'ouest, une petite route s'ouvre sur la D 911, vers la descente du Sol Roc et le chemin de la Corniche. De part et d'autre de ces deux voies, quelques maisons des années 1970, s'accrochent à la falaise pour mieux contempler la vue « imprenable » sur la Baie. Tout en bas du Sol Roc, des rochers de schistes métamorphisés se perdent dans les sables et la mer. Ces roches sombres et déchiquetées se parent des formes rondes et dorées des récifs d'hermelles, étranges vers marins bâtisseurs. Tout en haut, la cabane Vauban est accrochée à la falaise dominant un paysage grandiose. Sur l'estran, strié des murs des anciennes pêcheries, la lumière joue avec l'eau, le gris des rochers et la blondeur des sables ponctuée des minuscules silhouettes des pêcheurs à pied. Le sentier littoral se poursuit vers Carolles et sa cabane Vauban entre falaises, champs cultivés et herbages dépourvus d'arbres. Bientôt le plateau agricole se creuse, prend un aspect bocager et se boise aux abords de la Vallée du Lude. Il ne faut pas hésiter à s'enfoncer dans cette échancrure et prendre le chemin qui serpente en sous-bois en suivant le ruisseau, invisible sous la végétation. Les versants de la vallée se dénudent près de la mer et, après un brusque virage, le port du Lude apparait : petite plage de galets ourlée de schistes, jadis utilisée par les contrebandiers. C'est une promenade hors du temps, loin du monde, dans une nature sauvage battue par les vents d'ouest qui sculptent la falaise et la végétation. De la cabane Vauban de Carolles, le sentier littoral s'accroche en haut de la falaise entre genêts, aioncs et roches torturées. Il s'interrompt à la Chaise du Diable (Rocher du Sard)



La cabane Vauban de Champeaux

et il faut redescendre par la vallée du Lude pour poursuivre son chemin vers le Pignon Butor. Le panorama change, Le Mont et Tombelaine ont disparu, cachés par la falaise. Vers le nord, Chausey, Granville et la falaise du Roc apparaissent, face à la pointe de Cancale, caps avancés de la Grande Baie. Encadré de haies de ronces et de pruneliers qui forment parfois un véritable tunnel, le sentier littoral conduit jusqu'à la Croix Paqueray avec ses prairies plates et dénudées longées des conifères des villas de Carolles. Tout au nord du site, le Pignon Butor a conservé son aspect sauvage. Entouré d'une couronne de schiste et de sables ocrés, il domine de plus de 60 m Carolles-Plage avant de se retourner vers l'est et la vallée des peintres (voir site 50034).

# Devenir du site

Entre deux stations balnéaires très prisées et fréquentées depuis le début du siècle dernier, les falaises de Carolles et Champeaux sont demeurées à l'écart de l'urbanisation. Elles offrent toujours un cadre naturel superbe dominant une baie magnifique. Promeneurs et randonneurs sont nombreux à venir découvrir l'un des lieux les plus emblématiques de la Baie du Mont Saint-Michel dans un cadre préservé grâce aux différentes protections prises au titre des sites. Sans elles, il est probable que le plateau agricole se serait couvert de résidences qui auraient complètement masquées les panoramas uniques sur la



Les falaises de Carolles et le port du Lude

Baie. Les landes, la vallée du Lude et les petits vallons d'écoulement se boisent d'avantage au fil des années et, dans ces endroits, le paysage s'efface doucement sous la végétation. La gestion menée par le Conservatoire du Littoral et le Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche (SyMEL), en association avec les communes, s'efforce de trouver un équilibre entre la fréquentation touristique et la préservation du paysage. De nouvelles actions visent à protéger les espaces les plus sensibles, à requalifier les zones les plus dégradées et à sauvegarder le caractère pittoresque du site. Ainsi, les cabanes Vauban sont restaurées, le sentier du littoral est entretenu et des aires de stationnement ont été créées en arrière des falaises afin de faciliter l'accès des visiteurs aux points les plus spectaculaires (dans le cadre de l'Opération Grand Site).

DREAL-Basse-Normandie@developpement-durable.gouv.fr www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr

Le classement d'un site constitue la reconnaissance au plus haut niveau de la qualité du patrimoine paysager national. Il offre les moyens d'assurer la préservation de ses qualités exceptionnelles, quelles soient pittoresques, scientifiques, historiques ou légendaires. C'est pourquoi :

Les travaux susceptibles de modifier ou détruire l'aspect ou l'état des lieux sont soumis à autorisation spéciale délivrée par le ministre chargé des sites ou le préfet de département (articles L341-10 et R341-10 du code de l'environnement). Le camping et le stationnement des caravanes sont interdits, quelle qu'en soit la durée, conformément aux dispositions des articles

R111-42 et 38 du code de l'urbanisme. La publicité est interdite (article L581-4 et suivants du code de l'environnement).

La limite du site doit être reportée dans le document d'urbanisme en tant que servitude d'utilité publique opposable aux tiers (articles L126-1 et R 126-1 du code de l'urbanisme).



# Baie du Mont Saint-Michel Moulin de Moidrey



# **Situation**

Le site du moulin de Moidrey se trouve sur les communes de Pontorson et de Beauvoir, en rive droite du Couesnon. Le moulin se situe à l'est de la D 976 à 1,3 km au sud de Beauvoir.



Le moulin de Moidrey et le Mont

### Typologie

Paysage et terroir

### Communes concernées

Beauvoir, Ceaux, Champeaux, Courtils, Dragey Ronthon, Genets, Huisnes-sur-Mer, Jullouville, Le Mont-Saint-Michel, Le Val-Saint-Père, Pontorson, Saint-Jean-le-Thomas, Vains

### **Surfaces**

- 3 ha (50032)
- 2 477 ha (50057)

### Dates de classement et inscription

- Inscrit par arrêté du 23 décembre 1957 (50032)
- Classé par décret du 25 mai 1987 (50057)

### Histoire

Les moulins à vent ont toujours été nombreux dans la Baie du Mont Saint-Michel. Dans cette région plate, les cours d'eau n'offrent pas de dénivelé suffisant pour faire tourner des moulins à eau. Le moulin de Moidrey est construit en 1806 sur une hauteur culminant à 44 m d'altitude. Il domine tout le paysage environnant en regardant le Mont-Saint-Michel et le village de Beauvoir. A l'ouest, le Couesnon qui n'est pas encore canalisé sinue dans le méandre de l'anse de Moidrey encerclant un vaste herbu où paissent des moutons. Le moulin se compose d'une tour ronde maçonnée et d'un toit mobile orientable par un gros madrier. A l'origine, les ailes du moulin sont équipées de toiles gréées par le meunier.

En 1840, l'ingénieur Berton imagine un système qui permet de régler les ailes de l'intérieur de la tour afin d'adapter la voilure au vent. Le moulin de Moidrey reste en activité jusqu'au début du XXè siècle puis sert de fenil jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale avant d'être abandonné. Les terrains qui l'entourent sont classés parmi les sites en mai 1987. L'arrêté de classement concerne les lieux les plus emblématiques de la Baie du Mont Saint-Michel aussi bien en Bretagne qu'en Basse-Normandie (voir sites 50057-1 à 6). Le moulin sort de l'oubli en 2003 et il est restauré. Ses ailes Berton font de nouveau tourner son mécanisme en bois et ses meules de pierre pour produire de la farine.





# Le site

Aujourd'hui, le moulin trône toujours fièrement sur la Baie au milieu de champs cultivés, de prairies de fauche et d'herbages. Ses abords sont dégagés et nul arbre ne vient faire obstacle au vent qui le fait tourner. Vers le nord, un bois, au-dessus duquel émerge le Mont-Saint-Michel, cache le village de Beauvoir. On n'aperçoit que son église et, de l'autre côté de la petite route, la tour décoiffée de l'ancien moulin de la Bate. Vers l'ouest, son promontoire domine la route d'accès à la Caserne (voir site 50078) et la mosaïque des cultures des polders de l'ouest (voir site 50057-1). L'anse de Moidrey, enserrée de champs légumiers, sera prochainement reconvertie en réserve d'eau afin de renforcer l'effet de chasse du barrage de la Caserne. Visible de loin avec ses ailes blanches, le moulin attire de nombreux visiteurs qui se rendent au Mont. Grâce à l'Opération Grand Site (instituée en 1995), des crédits ont été dégagés pour créer un parking à l'Est de la route. Entouré de talus plantés, il offre un stationnement plus



Le Mont, le moulin de la Bâte et l'église de Beauvoir



Le moulin vu de la route de Beauvoir

sécurisé avec une aire de pique-nique engazonnée et des toilettes publiques. Les abords immédiats du moulin ont eux aussi été aménagés pour la visite. Une lisse en bois sépare son aire des champs voisins et des panneaux d'information sont disposés au sol pour ne pas gêner la vue. Au pied du moulin, un superbe panorama se découvre accompagné du doux bruissement de ses ailes et du tic-tac de son mécanisme.



# Devenir du site

Site classé dans un paysage inscrit au patrimoine mondial de l'humanité, le moulin de Moidrey est encore en pleine jeunesse. Sa sympathique silhouette, enveloppée des couleurs changeantes des cultures, veillera encore longtemps sur la voie d'accès au Mont et les polders.



Le moulin de Moidrev

Le classement d'un site constitue la reconnaissance au plus haut niveau de la qualité du patrimoine paysager national. Il offre les moyens d'assurer la préservation de ses qualités exceptionnelles, quelles soient pittoresques, scientifiques, historiques ou légendaires. C'est pourquoi :

- Les travaux susceptibles de modifier ou détruire l'aspect ou l'état des lieux sont soumis à autorisation spéciale délivrée par le ministre chargé des sites ou le préfet de département (articles L3.41-10 et R3.41-10 du code de l'environnement).
- Le camping et le stationnement des caravanes sont interdits, quelle qu'en soit la durée, conformément aux dispositions des articles R111-42 et 38 du code de l'urbanisme.
- La publicité est interdite (article LS81-4 et suivants du code de l'environnement).
   La limite du site doit être reportée dans le document d'urbanisme en tant que servitude d'utilité publique opposable aux tiers (articles L126-1 et R 126-1 du code de l'urbanisme).

L'inscription est une mesure nationale reconnaissant la qualité locale d'un paysage. Elle permet d'alerter et de sensibiliser les acteurs locaux aux qualités pittoresque, historique, scientifique ou légendaire d'un lieu. C'est pourquoi :

- Les travaux susceptibles de modifier l'aspect des lieux sont soumis à déclaration préalable auprès de l'administration 4 mois à l'avance. (Article L 341.1 et suivants et R 341.9 et suivants du code de l'environnement). Le camping et le stationnement des caravanes sont interdits, quelle qu'en soit la durée, conformément aux dispositions des articles
- R 111.42 et 38 du code de l'urbanisme. La publicité est interdite (article L 581.4 et suivants du code de l'environnement).
- - La limite du site doit être reportée dans le document d'urbanisme en tant que servitude d'utilité publique opposable aux tiers (article L 126.1 du code de l'urbanisme).

Date de parution : septembre 2013 DREAL Basse-Normandie / SRMP / DSP 10 boulevard du général Vanier CS 60040 14006 Caen cedex Tél. 02 50 01 83 00 - Fax. 02 31 44 59 87

DREAL-Basse-Normandie@developpement-durable.gouv.fr www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr



# **Baie du Mont-Saint-Michel**

# Hauteurs du Val-Saint-Père



# **Situation**

La commune du Val-Saint-Père se situe au sudest du département de la Manche, dans la Baie du Mont-Saint-Michel. Le site se trouve à 700m au sud-ouest de l'église Notre Dame des Champs d'Avranches, sur le coteau dominant la N 175.



La Sée et le Mont-Saint-Michel

### Typologie

Paysage et terroir

### Communes concernées

Beauvoir, Ceaux, Champeaux, Courtils, Dragey-Ronthon, Genets, Huisnes-sur-Mer, Jullouville, Le Mont-Saint-Michel, Le Val-Saint-Père, Pontorson, Saint-Jean-le-Thomas, Vains

# Surface

2 477 ha

### Date de classement

Décret du 25 mai 1987

## Histoire

Brassée par les plus grandes marées d'Europe, la baie du Mont-Saint-Michel est entourée d'une couronne de schistes métamorphiques d'où émergent les éperons granitiques d'Avranches, de Carolles, Saint-Broladre et Cancale. Des montées intrusives tardives ont formé des petits pointements de granit perdus dans l'immensité de la plaine marine : le Mont Dol, Tombelaine et le Mont Tombe. C'est sur ce dernier, qu'en 709, l'évêque Aubert d'Avranches consacre un premier sanctuaire à l'archange Saint-Michel. Sous l'impulsion d'une communauté de bénédictins, l'édifice primitif s'agrandit jusqu'au XIIIè siècle pour donner naissance à une superbe abbaye. A quelques centaines de mètres du Jardin des plantes d'Avranches (voir site 50006), le site s'étire à flanc de coteau en bordure de la D 456. Après la seconde guerre mondiale, l'extension de la ville vers la commune voisine du val-Saint-Père, fait du lieu-dit La Butte un faubourg résidentiel de la cité. Seules quelques fermes sont disséminées sur les pentes, au milieu d'un bocage de prairies closes de haies. La vue, magnifique, porte à des kilomètres à la ronde sur l'Avranchin et, en bas, sur les herbus où la Sée coule en de larges méandres jusqu'au Mont Saint-Michel. En mai 1987, les lieux les plus emblématiques de la Baie sont classés parmi les sites, aussi bien en Bretagne qu'en Basse-Normandie (voir sites 50057-1 à 5). Les hauteurs du Val-Saint-Père sont incluses dans la protection afin de les soustraire à l'urbanisation et de préserver ce relief, visible en tout point de la Baie.





# Le site

Au sud d'Avranches, le chemin des Mares est bordé par des résidences cossues cachées derrière des haies de thuyas (hors site). En face, au plus haut de la colline, les municipalités d'Avranches et du Val-Saint-Père ont aménagé un parcours sportif dans un grand herbage. Des installations en bois jalonnent les pentes en herbe entourées d'anciennes haies de feuillus. Du sommet, on découvre un vaste panorama sur le bocage, les herbus et le cours sinueux de la Sée. A l'horizon, la silhouette du mont-Saint-Michel se découpe en ombre chinoise sur le ciel traversé de grands nuages. Sous de vieux hêtres et acacias, le chemin des mares conduit à une placette d'où s'échappent plusieurs voies. A droite, le chemin de la Butte conduit vers Avranches. En face, le chemin des Monts rejoint la D 456. C'est un chemin creux empierré longé de hauts talus. De maigres haies



Vue vers la Sée depuis le chemin des Buttes



Le chemin des Mares et le parcours sportif

le surmontent accompagnées de quelque beaux chênes et châtaigniers. Les pentes sont occupées par des herbages enserrés de haies. Dans les endroits les plus raides, l'herbe cède la place aux fougères et aux ronces. A gauche, le chemin de l'Hermitière longe le flanc du coteau entre deux haies de feuillus où dominent les chênes et les châtaigniers. Elles ne s'interrompent qu'aux abords d'une résidence « le Belvoir ». Cette grande demeure, entourée d'un vaste jardin, jouit d'une vue imprenable sur la Baie et le bocage de l'Avranchin. Le sud du site retrouve un aspect plus traditionnel avec des prairies encloses de haies, couronnées du Bois Guérin.



# Devenir du site

Site classé dominant un paysage inscrit au patrimoine mondial de l'humanité, les hauteurs du Val-Saint-Pair sont désormais à l'abri de l'urbanisation. Cet écrin boisé et bocager ne possède pas des qualités paysagères exceptionnelles (sauf la vue) mais il constitue la toile de fond du panorama vers Avranches que l'on découvre depuis le Mont-Saint-Michel. Cerné par les faubourgs de la ville, le site semble un peu étriqué et mériterait d'être agrandi pour lui conserver son aspect actuel.



Prairie sous le chemin des Buttes

Date de parution : septembre 2013 DREAL Basse-Normandie / SRMP / DSP 10 boulevard du général Vanier CS 60040 14006 Caen cedex Tél. 02 50 01 83 00 - Fax. 02 31 44 59 87

DREAL-Basse-Normandie@developpement-durable.gouv.fr www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr

Le classement d'un site constitue la reconnaissance au plus haut niveau de la qualité du patrimoine paysager national. Il offre les moyens d'assurer la préservation de ses qualités exceptionnelles, quelles soient pittoresques, scientifiques, historiques ou légendaires. C'est pourquoi :

Les travaux susceptibles de modifier ou détruire l'aspect ou l'état des lieux sont soumis à autorisation spéciale délivrée par le ministre chargé des sites ou le préfet de département (articles L341-10 et R341-10 du code de l'environnement).

- Le camping et le stationnement des caravanes sont interdits, quelle qu'en soit la durée, conformément aux dispositions des articles R111-42 et 38 du code de l'urbanisme.

La publicité est interdite (article L581-4 et suivants du code de l'environnement).
 La limite du site doit être reportée dans le document d'urbanisme en tant que servitude d'utilité publique opposable aux tiers (articles L126-1 et R 126-1 du code de l'urbanisme).